

Responsable: Danica Brousseau

Bureau du registraire

Comité de programme de premier cycle - Chiropratique

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 4498

www.uqtr.ca

Grade: Docteur de premier cycle en chiropratique (D.C.)**Crédits: 245**

Présentation

En bref

Le programme est agréé par le Conseil canadien de l'enseignement de la chiropratique (CCEC/CCE). Le programme donne accès à l'exercice de la chiropratique au Québec, au Canada et à l'international, moyennant la réussite des examens des organismes réglementant l'exercice de la profession. Cependant, le programme peut ne pas offrir tous les cours requis pour l'éligibilité à l'obtention des permis de pratique dans toutes les juridictions; les étudiants doivent ainsi s'assurer eux-mêmes que, en tant que diplômés de l'institution, ils auront le droit de pratiquer dans la juridiction de leur choix.

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui donne ouverture à la profession chiropratique. Autorisé en novembre 1992 par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Lucienne Robillard, il constitue également le premier programme universitaire de cette discipline dans la francophonie, créant ainsi un foyer d'enseignement, de recherche et de formation continue en chiropratique destiné à rayonner sur le plan international. Il confirme également de façon importante l'orientation originale que l'Université du Québec à Trois-Rivières a prise dans le secteur de la santé, en axant ses programmes d'études et ses activités de recherche sur la prévention et la promotion de la santé.

D'une durée de cinq années (245 crédits), ce programme comporte 11 trimestres, dont un trimestre d'été entre l'hiver de la quatrième année et l'automne de la cinquième année. Nous accueillons annuellement 47 nouveaux étudiants et étudiantes.

Objectifs du programme

Ce programme de doctorat de premier cycle a pour objectif principal de former des professionnels de la santé capables de poser un diagnostic, de fournir les soins chiropratiques appropriés, de comprendre et d'utiliser l'information scientifique de base et de référer, le cas échéant, des patients à d'autres professionnels de la santé.

En complémentarité avec une solide formation en sciences de la santé, ils possèdent des compétences cliniques qui incluent diverses techniques thérapeutiques, l'aptitude à poser un diagnostic, la capacité d'effectuer le suivi des patients, d'établir une relation de confiance et de dispenser les soins appropriés.

Ces futurs professionnels sont initiés aux diverses disciplines requises pour leur permettre de comprendre la structure et le fonctionnement de l'organisme humain et plus particulièrement le rapport qui existe entre le système neuro-musculo-squelettique et les fonctions de l'organisme. Ils sont aptes à identifier les problèmes de santé de leurs patients et à déterminer le traitement approprié en tenant compte, entre autres, de leur milieu de vie, de leur nutrition, de leur stress émotionnel et social ainsi que de leur environnement.

Avenir: Carrière et débouchés

La chiropratique est une profession qui a pour objet le recouvrement et le maintien de la santé humaine ainsi que le diagnostic,

le traitement et la prévention de ses déficiences en concentrant son attention sur l'intégrité des systèmes nerveux et musculo-squelettique, en relation avec tous les autres systèmes du corps humain, sains ou malades, en portant une attention particulière à la colonne vertébrale.

Les chiropraticiens sont des professionnels de la santé qui considèrent l'être humain dans sa globalité et qui tiennent compte de ses pouvoirs naturels de récupération. Ils ne recourent ni aux médicaments ni à la chirurgie.

Le chiropraticien peut également se spécialiser dans certains domaines spécifiques de la profession chiropratique, tels l'orthopédie, la radiologie diagnostique, la nutrition, les sciences cliniques et la chiropratique sportive.

Le chiropraticien exerce habituellement en clinique privée auprès d'une clientèle diversifiée. Il peut cependant concentrer sa pratique sur le traitement de certains types de problèmes (maladies professionnelles, blessures sportives) ou de certains types de clients (enfants, personnes âgées). Il peut également réaliser des évaluations et agir à titre de consultant dans les domaines de la santé et sécurité au travail ainsi que les maladies professionnelles. Certains chiropraticiens peuvent également travailler dans les domaines de la recherche et de l'enseignement de la chiropratique.

A titre de professionnels de la santé de premier contact et à titre de docteurs en chiropratique, ils sont habilités à poser un diagnostic, à déterminer l'indication et la non-indication des traitements chiropratiques, à établir un pronostic et à déterminer la nature et la fréquence des examens et des traitements nécessaires, dans chacun des cas où ils sont appelés à intervenir.

Compétences, exigences de formation

La préparation à l'exercice de la chiropratique comporte trois axes d'apprentissage :

- une formation fondamentale en sciences biologiques et de la santé (anatomie, physiologie, histologie, sciences biochimiques et physiopathologiques, diagnostic clinique et radiologique, etc.);
- une formation spécialisée dans tous les aspects de la discipline chiropratique (études théoriques et techniques, pratique professionnelle, diagnostic et applications chiropratiques, etc.);
- une formation clinique comprenant 1 548 heures de stages et d'internat.

Le programme comprend 2 532,5 heures de formation théorique et 2 283 heures de formation pratique. Cette dernière fait appel aux laboratoires suivants : anatomie humaine, physiologie, histopathologie, diagnostic, radiologie, biomécanique, technique et clinique. La formation clinique (stages et internats) s'effectue dans le cadre de la clinique universitaire installée dans le Pavillon de Chiropratique.

La préparation de l'étudiant à exercer ses futures responsabilités professionnelles de chiropraticien exige l'acquisition des compétences de base suivantes :

- l'aptitude à établir un diagnostic précis de l'état d'un patient, à la suite des actes suivants : l'entrevue préliminaire, les examens physiques, neurologiques, orthopédiques du patient, parmi lesquels les examens vertébraux et articulaires, les examens radiologiques, les analyses de laboratoire dans le but de rechercher des signes d'anomalies et de pathologies sous-jacentes et de vérifier l'efficacité du traitement;
- l'aptitude à déterminer l'approche thérapeutique appropriée;
- l'aptitude à exécuter des traitements selon les procédures et techniques reconnues par la science chiropratique, parmi lesquelles les ajustements et les techniques manuelles de corrections vertébrales et articulaires;
- l'aptitude à exécuter diverses formes de thérapies physiques, tels les tractions, la diathermie, les courants électriques, l'infrarouge, etc., dont l'objet est de compléter et d'optimiser les effets du traitement chiropratique proprement dits;
- l'aptitude à conseiller les patients dans le but de les amener à corriger certaines habitudes de vie par le repos, l'exercice, l'alimentation adéquate, l'hygiène posturale, afin d'assurer l'efficacité du traitement chiropratique ou de prévenir les affections;
- l'aptitude à communiquer à divers groupes les informations utiles pour la promotion de la santé et la prévention;
- l'aptitude à diriger un patient vers d'autres professionnels de la santé pour consultation ainsi que pour d'autres types d'évaluation et de soins.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil

Ce programme est contingenté à 47 places.

Un maximum de 5 places est réservé aux étudiants francophones résidant hors Québec.

Trimestre d'admission et rythme des études

Automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

L'admission au PDC peut s'effectuer sur une base collégiale ou universitaire.

Base DEC

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences, lettres et arts;

OU

Etre titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en sciences de la nature ou l'équivalent et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 401 et Chimie 202

OU

Etre titulaire de tout autre diplôme d'études collégiales (DEC) ou l'équivalent et avoir réussi les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent:

Biologie 301 et 401

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301-78

Base universitaire sans grade

Avoir réussi au moins 15 crédits de cours d'un programme universitaire, à la date limite de la demande d'admission (1er mars), et satisfaire à la base collégiale ou l'équivalent.

Base universitaire avec grade

Etre titulaire d'un diplôme avec grade (baccalauréat, maîtrise, doctorat) et avoir complété les cours de niveau collégial suivants ou leur équivalent :

Biologie : 401

Chimie : 101, 202

Mathématiques : 103, 203

Physique : 101, 201

Les candidats retenus lors de la présélection doivent se soumettre à une entrevue visant à apprécier leur motivation pour le programme. Lors de cette rencontre structurée, certains aspects de la personnalité des candidats seront appréciés en relation avec les aptitudes jugées essentielles à la formation.

Chaque candidat invité à l'entrevue doit au préalable rencontrer un chiropraticien pour une demi-journée d'observation en clinique chiropratique privée. Le formulaire complémentaire doit être imprimé par l'étudiant qui complétera la partie supérieure. Le chiropraticien rencontré devra compléter la partie inférieure du formulaire et le retourner dans les délais indiqués. Le formulaire est disponible en cliquant ici : [Formulaire complémentaire](#).

Tous les étudiants doivent se conformer au Règlement relatif à la maîtrise du français dans les programmes d'études.

Tous les candidats inscrits doivent posséder un certificat en RCR/DEA (réanimation cardiorespiratoire/défibrillation externe automatisée) comprenant les protocoles touchant les sujets adultes, enfants et bébés, et le maintenir à jour tout au long de leur cheminement dans le programme.

Études hors Québec

La date limite pour le dépôt d'une demande d'admission est le 1er mars.

Base études hors Québec

Etre détenteur d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 13 années;

OU

d'un diplôme d'études préuniversitaires totalisant 12 années et une année d'études universitaires;

OU

d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire français (général ou technologique)

et posséder les compétences suivantes ou leur équivalents

Biologie 301 et 401

Chimie 101, 201 et 202

Mathématiques 103 et 203

Physique 101, 201 et 301-78

Conditions supplémentaires hors Québec

Pour mener à bien vos études, une bonne maîtrise de la langue française est nécessaire. Ainsi, vous devez nous faire parvenir la copie originale de votre test de français reconnu par l'UQTR (TFI, TEF, TCF, DELF, DALF) ou vous inscrire à la passation du TFI de l'UQTR à l'adresse www.uqtr.ca/inscription_tfr Pour obtenir de l'information sur les tests de français reconnus et les seuils de réussite, veuillez consulter le lien suivant : <https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/vrsg/Reglementation/107.pdf>

Modalités de sélection des candidatures

Résident au Québec : pour être admis, les candidats doivent être nés au Québec ou attester de leur statut de résident au Québec en complétant le formulaire « Attestation de résidence au Québec » (réf : Ministère de l'Éducation, Enseignement Supérieur, numéro 14-1440-22) disponible au Bureau du Registraire.

Résident hors Québec : Un maximum de cinq (5) places est réservé aux francophones résidant hors province. Pour être admis, le candidat hors Québec dont les études antérieures (pré universitaires et universitaires) n'ont pas été totalement faites en contexte francophone, doit réussir le test de connaissance du français (test institutionnel de français) prescrit par l'université. La réussite du test de français est une condition d'admission pour tous les nouveaux étudiants admis au programme. Ce test doit être réussi à la première session d'inscription. Pour connaître les modalités d'exemption du test de français

(FRA0001), consulter le site web de l'UQTR (section Test institutionnel de français).

Sélection des candidats

Pour les candidats de la catégorie collégiale :

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire établie en tenant compte de la cote de rendement au collégial.

Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70%

Entrevue : 30%

Pour les candidats de la catégorie universitaire sans grade :

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire. Dans l'évaluation du dossier scolaire, l'importance relative du dossier universitaire par rapport au dossier du collège se calcule selon la formule suivante : nombre de crédits universitaires complétés lors de la demande divisé par soixante (60) et multiplié par cent (100). Ainsi, l'évaluation du dossier scolaire de l'étudiant ayant complété 60 crédits universitaire ou plus est uniquement fondée sur l'excellence de son dossier universitaire.

Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70%

Entrevue : 30%

Pour les candidats de la catégorie universitaire avec grade :

Le comité de sélection procède à une présélection fondée sur l'excellence du dossier scolaire universitaire.

Puis le comité procède à une sélection, fondée sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'entrevue. Le candidat qui ne se présente pas à l'entrevue et qui ne prend pas entente avec le responsable du programme voit sa demande d'admission refusée.

Un résultat global est ensuite établi pour tous les candidats selon la pondération suivante :

Dossier scolaire : 70%

Entrevue : 30%

À titre informatif :

- au moins deux candidats sont convoqués par place disponible;
- la cote de rendement du dernier candidat admis annuellement est d'environ 28.5.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (227 crédits)

ALM1001 Nutrition

ALM1003 Nutrition clinique (ALM1001)

ANI1008	Neuro-anatomie
ANI1009	Anatomie clinique fonctionnelle (2 crédits) (PTL1010; PTL1011)
ANI1010	Anatomie humaine I (5 crédits)
ANI1011	Anatomie humaine II (5 crédits) (ANI1010)
BCM1011	Biochimie clinique I
BCM1012	Biochimie clinique II (BCM1011)
CBM1001	Epidémiologie et biométrie
CIS1001	Collaboration interprofessionnelle I (1 crédit)
CIS1002	Collaboration interprofessionnelle II (1 crédit) (CIS1001)
CIS1003	Collaboration interprofessionnelle III (1 crédit) (CIS1002)
CPR1002	Intervention chiropratique et santé
CPR1003	Concepts chiropratiques
CPR1004	Techniques chiropratiques I
CPR1005	Techniques chiropratiques II (4 crédits)
CPR1006	Techniques chiropratiques III (4 crédits) (CPR1005)
CPR1007	Thérapies complémentaires (2 crédits)
CPR1008	Pratique professionnelle chiropratique I (1 crédit)
CPR1009	Pratique professionnelle chiropratique II (1 crédit)
CPR1010	Pratique profess. chiro. III : intégr. des sc. cliniques fondamentales I (1 crédit) (CPR1009)
CPR1011	Pratique profess. chiro. IV : intégr. des sc. cliniques fondamentales II (1 crédit) (CPR1010)
CPR1014	Stage d'observation I (1 crédit)
CPR1015	Stage d'observation II (1 crédit) (CPR1014)
CPR1018	Stage d'intervention I (2 crédits)
CPR1019	Stage d'intervention II (2 crédits) (CPR1018)
CPR1026	Ethique et droit professionnel
CPR1033	Stage d'observation III et IV (2 crédits) (CPR1015)
CPR1034	Recherche de littérature (1 crédit)
CPR1035	Méthodes de recherche en chiropratique (2 crédits) (CBM1001; CPR1034)
CPR1036	Internat I : clinique étudiante et intégration clinique (9 crédits)
CPR1037	Internat II (8 crédits) (CPR1021 ou CPR1036)
CPR1038	Pratique professionnelle V et VI : gestion d'une clinique (2 crédits)
CPR1039	Internat III (8 crédits) (CPR1037)
CPR1040	Internat IV (8 crédits) (CPR1039)
CPR1041	Histoires et théories chiropratiques
EMB1004	Introduction à l'embryologie humaine (2 crédits)
EPK1207	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine II (EPK1221 ou PPK1010)
EPK1221	Analyse fonctionnelle et biomécanique humaine I
GAE1009	Administration d'une clinique (2 crédits)
GSS1001	Introduction au diagnostic (4 crédits)
GSS1002	Diagnostic différentiel (2 crédits)
GSS1004	Diagnostic et symptomatologie (6 crédits) (GSS1001; PTL1010; PTL1011)
GSS1005	Diagnostic de différentiel II (2 crédits) (GSS1002)
HTL1006	Histologie fondamentale (2 crédits)
HTL1007	Histologie des systèmes anatomiques (2 crédits) (HTL1006)
MCB1013	Aspects fondamentaux de la microbiologie clinique
MCB1014	Microbiologie et infectiologie (2 crédits) (MCB1013)
MDU1001	Soins d'urgence (2 crédits)
MED1022	Neurophysiologie de la douleur
MOG1001	Gynécologie, obstétrique et soins chiropratiques (2 crédits)
MPI1001	Pédiatrie (2 crédits)
MPR1002	Orthopédie et rhumatologie (6 crédits) (GSS1001; NRL1002; PTL1010; PTL1011)
MSP1012	Gériatrie et soins chiropratiques (GSS1003 ou GSS1004; MPR1001 ou MPR1002)
NRL1002	Neurophysiologie II (MED1022 ou NRL1001)
NRL1003	Neurodiagnostic
PHL1002	Pharmacologie et toxicologie (2 crédits)
PHL1007	Pharmacologie clinique (1 crédit) (PHL1002; CPR1037)
PSA1001	Introduction à la psychopathologie
PSL1004	Physiologie humaine I
PSL1005	Physiologie humaine II
PSL1017	Physiologie de l'exercice et principes de réadaptation fonctionnelle (EPK1207)
PSY1012	Psychologie de la santé
PTL1009	Pathomécanique et analyse fonctionnelle (5 crédits) (EPK1207)

PTL1010	Pathologie générale (4 crédits)
PTL1011	Pathologie spéciale (4 crédits)
RAL1001	Anatomie radiologique (ANI1011)
RAL1002	Biophysique et radioprotection
RAL1003	Pathologie osseuse
RAL1004	Techniques radiologiques (2 crédits)
RAL1005	Arthrites inflammatoires et post-traumatiques (2 crédits)
RAL1006	Radiologie pulmonaire, abdominale et procédures spécialisées
RAL1007	Gestion de cas en radiologie (1 crédit)
RAL1010	Stage clinique en radiologie I (4 crédits)
RAL1011	Stage clinique en radiologie II (2 crédits)
TLM1005	Diagnostic de laboratoire I
TLM1006	Diagnostic de laboratoire II
TLM1007	Stage clinique en diagnostic de laboratoire (2 crédits)

Cours optionnels (9 crédits)

Neuf crédits parmi les cours suivants:

CPR1027	Techniques chiropratiques particulières
CPR1028	Chiropratique et activité physique
CPR1029	Chiropratique et ergonomie
CPR1030	Questions chiropratiques
CPR1031	Projets chiropratiques
NRL1004	Neurophysiologie avancée

Cours complémentaires (9 crédits)

L'étudiant doit suivre neuf crédits de cours parmi une liste présélectionnée. Certains cours sont offerts en ligne. Consulter la liste.

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Les étudiants sont soumis à un régime pédagogique particulier (Régime pédagogique particulier du programme de doctorat en chiropratique). Le nouvel étudiant inscrit au programme doit obligatoirement participer à une activité destinée à présenter les objectifs et le règlement pédagogique particulier du programme à l'occasion d'une séance d'accueil des nouveaux inscrits. Cette activité est non créditée. L'étudiant doit également participer aux ateliers prévus pour la recherche documentaire en bibliothèque et au moyen de l'Internet.

En plus des évaluations aux cours du programme de chiropratique, l'étudiant doit participer aux activités d'évaluation des compétences cliniques suivantes :

- L'étudiant inscrit au cours CPR1036 Internat I : clinique étudiante et intégration clinique, doit se soumettre à une évaluation de sa compétence clinique par le biais de l'examen d'intégration clinique;
- Pour s'inscrire au cours CPR1037 Internat II, l'étudiant doit avoir réussi l'examen d'intégration clinique;
- Au cours de l'Internat III (CPR1039), l'étudiant doit se soumettre à une évaluation de ses compétences cliniques par le biais de l'examen clinique intermédiaire;
- A la fin de l'Internat IV (CPR1040), l'étudiant doit réussir un examen de synthèse intitulé "examen de sortie clinique".

Ces évaluations sont sous la responsabilité conjointe du directeur du programme en chiropratique et du directeur de la clinique qui en déterminent les modalités et le seuil de réussite. Le directeur de clinique voit à l'application des modalités d'évaluation des compétences cliniques.